

RESIDENCE DU RUANDA
CENTRE ADMINISTRATIF INDIGENE
DU PAYS.-

NYANZA-Ruanda, le 11 Juin 1958.

Objet:
Réformes politiques (Ruhengeri).

P.I.
6723/73-658
N° 424/02/06.

Ruhengeri



51

A Monsieur le Résident du Ruanda
à Kigali.-

Monsieur le Résident,

Suite à la lettre n° A/1263/AI.6/02 du 24 mai 1958, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans mes lettres 378/379/380/381/382 du 24 mai 1958, j'ai marqué accord aux propositions de Monsieur l'Administrateur de Territoire de Ruhengeri.-

Vu: le Conseiller du Mwami,
J.KIRSCH,

LE MWAMI DU RUANDA,
Ch. MUTARA RUDAHIGWA,

379. - Amintu Biamunyuka
à Mwami de Kambutane

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

N° 1263/II.6/02

TRANSMIS copie pour information
-Au Mwami du Ruanda à NYANZA,
Sous couvert de Monsieur le Résident
du Ruanda à KIGALI.

OBJET:
Reformes politiques.

P.I.
56399/28-5-58

Monsieur le Résident, du Ruanda
à

KIGALI

Monsieur le Résident,

Ayant examiné sur place avec le Mwami et son conseiller les diverses reformes politiques qui vous furent proposées par plusieurs lettres du 24 juillet 1957, j'ai l'honneur de confirmer ces propositions et de vous faire parvenir en annexe la description des limites des nouvelles chefferies ainsi que des sous-chefferies subissant des modifications.

Le Territoire de Ruhengeri sera composé ainsi de quatre chefferies au lieu de cinq. Je vous propose de changer leurs dénominations comme suit:

- I.- Chefferie du Mulera (dénomination inchangée: la région du Bukamba y est annexée) composée de 18 s/chefferies.
- II.- Chefferie du Buberuka, comprenant l'actuel Ndorwa, le Buberuka et la partie Nord du Kibali; composée de 16 s/chefferies.
- III.- Chefferie du Rukiga, comprenant le Bugarura, le Bukonya et la partie Sud du Kibali; composée de 20 s/chefferies.
- IV.- Chefferie du Buhoma-Limites inchangées. Je propose de ne pas conserver la dénomination Buhoma-Rwankeri, trop longue. Composée de 16 sous-chefferies.

Au sujet des dénominations je n'ai pas pu consulter les chefs Rwabukamba et Rwabulindi, vu leur absence.

- La chefferie du Mulera comprendra 15.580 HAV et 7.538 TGB.
- La chefferie du Buberuka comprendra 11.683 HAV et 6.783 TGB.
- La chefferie du Rukiga comprendra 15.772 HAV et 8.410 TGB.
- La chefferie du Buhoma conserve 10.178 HAV et 11.092 TGB.

En ce qui concerne les sous-chefferies leur nombre est réduit de 73 à 70.

- a) la sous-chefferie actuelle de Kagogo est scindée: la partie Ouest (comprenant les collines Kagogo Mugeru et Gitare) est annexée à la sous-chefferie de Rugarama commandée par Gahuliuro, dont les chiffres deviennent 1.026 HAV et 588 TGB.
- b) les sous-chefferies Ginanga, Gashenyi et Kinyoma n'en forment plus que deux: la sous-chefferie Ginanga commandée par Munyarulembo, comprendra 712 HAV et 575 TGB; la sous-chefferie Kinyoma, commandée par Mustari, comprendra 666 HAV et 382 TGB. Ces deux sous-chefferies sont rattachées au Buberuka.
- c) la sous-chefferie Kajwi disparaît; la partie Nord est rattachée à la sous-chefferie Rukoji, commandée par Nkundiye et comprendra 819 HAV et 413 TGB; cette sous-chefferie dépendra du Buberuka; la partie Sud est annexée à la sous-chefferie Ruhangari, commandée par Sekanyambo et comprendra 669 HAV et 478 TGB; elle est rattachée au Rukiga.

*Acord a
suis en forme
& dénominations*

*Fait
a 380 du
Mw*

*Fait
a 382 du
Mw*

La question des commandements. Comme proposé précédemment, le chef Bisamaza assumera le commandement de la chefferie du Buberuka, le chef Rwabukamba celui du Rukiga, le chef Kamali celui du Mulera.

(Cant: chef de Kagogo)

Le sous-chef Mudahindwa assumera le commandement de la sous-chefferie de Rutovu (à laquelle seront annexées les collines Butare et Rugendabari de l'actuelle sous-chefferie de Kagogo) le sous-chef Munyarulemba assumera celui de la nouvelle sous-chefferie Gihinga, le sous-chef Mustari celui de la nouvelle sous-chefferie Kinyoma.

Sous réserve de votre décision de destitution de Kabibi, le sous-chef Rukikatara reprendra le commandement de la sous-chefferie Rubona.

Les sous-chefs interimaire Kabisa et Museinari ont été priés de poser tous deux leur candidature auprès du Mwami, candidatures que j'appuierai favorablement vu les bons services rendus par les intéressés. Le sous-chef Kinyoni faisant l'objet de poursuites judiciaires, il est possible que j'aie à vous proposer sa destitution d'ici peu.

x

x x

Question d'exécution.

Il y aura lieu de procéder à de nouvelles élections pour les conseils de sous-chefferies Rutovu, Gihinga, Kinyoma, Rukiji (Buberuka) et Ruhangari (Rukiga) ainsi qu'à de nouvelles élections pour les conseils des chefferies Mulera, Buberuka et Rukiga.

L'avoir des circonscriptions sera partagé entre les nouvelles chefferies au prorata du nombre d'habitants passant de l'une à l'autre. Ainsi, l'avoir du Mulera sera augmenté de la moitié de celui de l'actuel Bukamba-Ndorwa (2965 HAV passant au Mulera et 3029 au Buberuka). L'avoir du Buberuka sera augmenté de l'autre moitié de celui du Bukamba Ndorwa, mais sera diminué de 20%, quote part des sous-chefferies du Sud Kibali, au profit du Rukiga.

Quant aux bâtiments appartenant aux actuelles chefferies: le centre administratif de Kagogo appartiendra par moitié au Mulera, par moitié au Buberuka. Le centre administratif de Murambi appartiendra 4/5 au Buberuka et 1/5 au Rukiga. Les autres constructions appartiendront aux chefferies dans les limites desquelles elles sont situées.

De nouveaux budgets devront être élaborés, sauf pour le Buhoma, dès que votre décision sera prise.

Les centres administratifs actuels de Kagogo et Murambi n'auront plus guère d'utilité, étant tous deux excentriques dans les nouvelles chefferies. Je propose de vendre ces bâtiments à des particuliers qui pourraient obtenir un crédit au Fonds d'Avance. Sinon, les bâtiments pourraient être utilisés à des fins scolaires.

Il s'avère nécessaire de construire un nouveau centre administratif pour le Buberuka dans la région de Ndago-Ruhanga, plutôt qu'à Mucaca, comme proposé précédemment, ou il n'existe en somme qu'un hangar à semences doté d'une annexe servant de tribunal, et qui se trouve trop au Sud par rapport au Ndorwa. L'emplacement exact sera déterminé plus tard. En attendant la réalisation de ce complexe, Mucaca sera le centre administratif et judiciaire du Buberuka.

Le personnel administratif sera mis en place comme suit: L'actuel secrétaire comptable du Mulera, Ruhigira Regard sera nommé au Buhoma (chefferie dans laquelle aura lieu l'expérience de caisse autonome). Le secrétaire du Bukamba-Ndorwa, Mwanafunzi Photidas exercera ses fonctions au Buberuka. Gakumba Deogratias, secrétaire du Kibali-Buberuka sera placé au Mulera.

*fait
n. 387
du Mwami*

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA CHEFFERIE DU RUKIGA

- Au Nord : A partir du confluent du ruisseau Mpenge avec la rivière Mukungwa cette rivière jusqu'à sa sortie du lac Luhondo; de cet endroit, la rive Sud du lac Luhondo jusqu'à l'embouchure dans le lac Luhondo du ruisseau Munyega (laissant toutes les îles de ce lac à la chefferie Bukonya-Bugarura).
- A l'Est: De l'embouchure dans le lac Luhondo du ruisseau Munyega, ce ruisseau jusqu'à sa source; de cette source une ligne jusqu'à la crête séparant le ruisseau Munyega d'une part du ruisseau Akara d'autre part; de cette crête, une ligne jusqu'au ruisseau Akara, en suivant la vallée Akabara; le ruisseau Akara jusqu'à son confluent avec la rivière Mukingwa; cette rivière jusqu'à sa source, une droite jusqu'au sommet du mont Kabyaza; Du mont Kabyaza, les limites de la chefferie du Buberuka jusqu'au confluent de la Kinoni et de la Base.
- Au Sud: Cette rivière jusqu'au confluent de la Nyawarongo; cette rivière vers l'amont jusqu'au confluent de la Mukungwa.
- Al'Ouest: La rivière Mukungwa jusqu'à son confluent avec le ruisseau Mpenge.

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA CHEFFERIE DU BUBERUKA

Au Nord: L'embouchure de la Kabaya dans le lac Bulera; cette rivière jusqu'à sa source; une droite joignant celle-ci à la borne IX; la frontière Ruanda-Uganda jusqu'à la borne XVI

A l'Est: A partir de la Borne XVI la rivière Kiruma en amont jusqu'à son confluent avec le ruisseau Mpekinya; ce ruisseau jusqu'à sa source de cette source une ligne jusqu'au col Mpekinya, de ce col la ligne de crête jusqu'à un col (sans nom) entre les collines Bukarakata (Ruhengeri) et Buhita (Byumba) d'autre part; de ce col sans nom une ligne jusqu'à la source du ruisseau Ruyumba; ce ruisseau jusqu'à son confluent avec la rivière-marais Rugezi. La rivière Rugezi en amont jusqu'à son confluent avec le ruisseau Karere; cette rivière en amont jusqu'à sa source; de cette source une ligne passant par le col Ruconsho jusqu'à la source de la rivière Kara; Cette rivière jusqu'à son confluent avec le ruisseau Nyamyijima; ce ruisseau en amont jusqu'à sa source; de cette source une ligne passant par la vallée Nyamyijima et la ligne de crête jusqu'au sommet de la colline Rubona; de ce sommet la ligne de crête jusqu'au sommet Akagano; de ce sommet une ligne passant par la vallée Nyarugando jusqu'à la source du ruisseau Gisuro; ce ruisseau jusqu'à son confluent avec la rivière Giterere; cette rivière en amont jusqu'à son confluent avec la rivière Muhondo; cette rivière en amont jusqu'à son confluent avec le ruisseau Bukanuka; ce ruisseau jusqu'à sa source; de cette source une ligne passant par le col Kivumu et la vallée Gisuro jusqu'à la source du ruisseau; ce ruisseau jusqu'à son confluent avec la rivière Mugobore.- Son confluent avec la rivière Base. La rivière Base jusqu'à son confluent avec la Kinoni.

Au Sud: Cette rivière jusqu'au confluent de la Karuruma; cette rivière jusqu'à sa source; de ce point une droite en prolongement de l'axe de la rivière jusqu'au massif rocheux situé au sommet du Ruhenga.

A l'Ouest: Une ligne passant par les cols Rasaniro et Kabyaza en suivant la crête du Kabyaza; la rivière Mukinga jusqu'à son confluent avec le ruisseau Mukaka; de ce point la vallée Munzezi jusqu'au lac Luhondo; les rives Est de ce lac jusqu'aux chutes de Taruka; la rive Est du lac Bulera (y inclus les îles Munanira et Bushosho) jusqu'à l'embouchure de la Kabaya.

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA CHEFFERIE DU MULERA.

Au Nord: A partir du sommet du volcan Visoke, la frontière entre le Ruanda et le Congo Belge jusqu'au sommet du volcan Sabinyo; de ce point la frontière Ruanda-Uganda jusqu'à la borne IX; de ce point une droite jusqu'à la source de la Kabaya.

A l'Est: La Kabaya jusqu'à son embouchure dans le lac Bulera; de ce point la rive Nord et la rive Ouest du lac Bulera (les îles Mudimba, Bushongo et Batutsi font partie de la chefferie) jusqu'aux chutes Taruka; des chutes Taruka, à la rive Ouest du lac Ruhondo jusqu'à la source dans ce lac de la rivière Mukungwa; de la source dans le lac Ruhondo de la rivière Mukungwa, cette rivière jusqu'à l'endroit dénommé " Mukariba".

Au Sud: et à partir de l'endroit dénommé " Mukariba", une ligne passant entre les collines Muko (au Mulera) et Rukoro (au Buhoma), jusqu'à son point d'intersection avec la route automobile Ruhengeri Kabgayi; de ce point une ligne passant entre la colline Muko d'une part (au Mulera) et Nyakinama d'autre part (au Bukoma) jusqu'au pied de la colline Muguri; de ce point une ligne passant entre les collines Kabere (Buhoma) et Kabere (Mulera) jusqu'au pied de la colline Kabere du Buhoma; de ce point une ligne passant au pied du massif du Buhoma jusqu'au moment où la colline Kabere du Mulera rencontre la colline Kimonyi du Rwankeri.

A l'Ouest et à partir du point de rencontre des collines Kabere du Mulera et du Rwankeri; de ce point une ligne passant entre les collines Kabere et Kabaya (au Mulera) et Kimonyi (au Rwankeri), jusqu'à l'intersection avec le torrent Susa; de ce point le torrent Susa jusqu'à sa source; de ce point une droite jusqu'au sommet du volcan Visoke.

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA SOUS-CHEFFERIE DE RUGARAMA

(GAHULIRO).

Du point de rencontre des collines Garumba et Ntarama le long du lit du torrent Minoga, ce torrent jusqu'à son embouchure dans le lac Bulera; la rive Ouest de ce lac jusqu'à l'embouchure de la Kabaya; cette rivière jusqu'à sa source; une droite joignant celle-ci à la borne IX; la frontière Ruanda-Uganda jusqu'à la borne VII.

De ce point la piste Nyagisozi Rusagara jusqu'à cette colline; la limite de la sous-chefferie Gitaraga (de Kayihura) jusqu'au point de rencontre des collines Garumba et Ntarama.

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA SOUS CHEFFERIE RUKOJI (BUBERUKA)

Du sommet du mont Kabyaza, la ligne de crête jusqu'au col Hena; les limites de la sous-chefferie Kinyoma jusqu'au confluent de la Nduru mo avec la Kinoni; la Kinoni vers l'amont jusqu'au confluent de la Karuruma; cette rivière jusqu'à sa source; de ce point une droite en prolongement de la vallée de la Karuruma jusqu'au massif rocheux situé sur la crête du Ruhinga, une ligne passant par les cols Rasaniro et Kabyaza jusqu'au sommet du mont Kabyaza.

TERRITOIRE DE RUHINGERI.

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA SOUS-CHEFFERIE DE
KINYOMA (BUBERUKA)

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--:

Du col Hena sur la chaîne du Kabuye, la ligne de crête jusqu'à l'endroit surplombant la source de la rivière Rwangwe; les limites de la sous chefferie de Gihinga jusqu'au confluent du ruisseau Nyacina avec la rivière Base; cette rivière vers l'aval jusqu'au confluent de la Kinoni; cette rivière jusqu'à sa source; une droite joignant celle-ci au col Hena.-

TERRITOIRE DE RUHENGIRI.

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA SOUS-CHEFFERIE
DE RUTOVU (BUBERUKA)

La rivière Kabaya depuis son embouchure dans le lac Bulera jusqu'à sa source; une droite joignant ce point à la borne IX; la frontière Ruanda Uganda jusqu'à la borne XLIII; de cette borne une ligne jusqu'à la source de la Kabga; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Matyazo; ce ruisseau jusqu'à sa source; une droite jusqu'à la source de la Ndabizi; ce ruisseau jusqu'à son confluent avec le ruisseau Jagi; ce ruisseau jusqu'à sa source; de celle-ci une ligne passant par le col Jagi jusqu'à la source du ruisseau Cyasenge; ce ruisseau jusqu'à la limite des collines Kinyababa et Buyanga; une ligne jusqu'au sommet de la colline Buyanga; de ce sommet la ligne de crête jusqu'à la vallée à sec Gahondo; cette vallée jusqu'à la rivière Kabga; cette rivière jusqu'à son embouchure dans le lac Bulera; les rives de ce lac jusqu'à l'embouchure de la Kabaya.-

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA SOUS-CHEFFERIE RUHANGARI(RUKIGA)

La rivière Base depuis le confluent de la Kinoni vers l'aval jusqu'au confluent de la Kabarashi; cette rivière jusqu'au confluent du ruisseau Gasunura; ce ruisseau jusqu'à sa source; une ligne jusqu'à la source de la Nyabutaka; cette rivière jusqu'à la vallée à sec Nyakagezi; cette vallée jusqu'au col séparant les vallées Kaziba et Nyakagezi; la vallée Kaziba jusqu'à la rivière Kinoni; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Base.

Ruhengeri, le 24 Mai 1959.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

N^oA/1263/AI.6/02

TRANSMIS copie pour information
-Au Mwami du Ruanda à NYANZA,
sous couvert de Monsieur le Résident
du Ruanda à KIGALI.

OBJET:
Reformes politiques.

Monsieur le Résident, du Ruanda
à

K I G A L I

Monsieur le Résident,

Ayant examiné sur place avec le Mwami et son conseiller les diverses reformes politiques qui vous furent proposees par plusieurs lettres du 24 juillet 1957, j'ai l'honneur de confirmer ces propositions et de vous faire parvenir en annexe la description des limites des nouvelles chefferies ainsi que des sous-chefferies subissant des modifications.

Le Territoire de Ruhengeri sera compose ainsi de quatre chefferies au lieu de cinq. Je vous propose de changer leurs denominations comme suit:

- I.- Chefferie du Mulera (denomination inchangee: la region du Bukamba y est annexee) composee de 18 s/chefferies.
- II.- Chefferie du Buberuka, comprenant l'actuel Ndorwa, le Buberuka et la partie Nord du Kibali; composee de 16 s/chefferies.
- III.- Chefferie du Rukiga, comprenant le Bugarura, le Bukonya et la partie Sud du Kibali; composee de 20 s/chefferies.
- IV.- Chefferie du Buhoma-Limites inchangees. Je propose de ne pas conserver la denomination Buhoma-Rwankeri, trop longue. Composee de 16 sous-chefferies.

Au sujet des denominations je n'ai pas pu consulter les chefs Rwabukamba et Rwabulindi, vu leur absence.

La chefferie du Mulera comprendra 15.530 HAV et 7.538 TGB.
La chefferie du Buberuka comprendra 11.633 HAV et 6.793 TGB.
La chefferie du Rukiga comprendra 15.772 HAV et 8.410 TGB.
La chefferie du Buhoma conserve 10.178 HAV et 11.092 TGB.

En ce qui concerne les sous-chefferies leur nombre est reduit de 73 à 70.

- a) la sous-chefferie actuelle de Kagogo est scindee: la partie Ouest (comprenant les collines Kagogo Mugeru et Gitare) est annexee à la sous-chefferie de Rugarama commandee par Gahuliro, dont les chiffres deviennent 1.026 HAV et 589 TGB.
- b) les sous-chefferies Gihinga, Gashenyi et Kinyoma n'en forment plus que deux: la sous-chefferie Gihinga commandee par Munyarulembo, comprendra 712 HAV et 575 TGB; la sous-chefferie Kinyoma, commandee par Mustari, comprendra 666 HAV et 352 TGB. Ces deux sous-chefferies sont rattachees au Buberuka.
- c) la sous-chefferie Kajwi disparaît; la partie Nord est rattachee à la sous-chefferie Rukoji, commandee par Nkundiye et comprendra 819 HAV et 413 TGB; cette sous-chefferie dependra du Buberuka; la partie Sud est annexee à la sous-chefferie Ruhangari, commandee par Sekanyambo et comprendra 669 HAV et 478 TGB; elle est rattachee au Rukiga.

X

X X

.../...

La question des commandements. Comme proposé précédemment, le chef Bisamaza assumera le commandement de la chefferie du Buberuka, le chef Rwabukamba celui du Rukiga, le chef Kamali celui du Mulera.

Le sous-chef Mudahindwa assumera le commandement de la sous-chefferie de Rutovu (à laquelle seront annexées les collines Butare et Rugendabari de l'actuelle sous-chefferie de Kagogo) le sous-chef Munyarulemba assumera celui de la nouvelle sous-chefferie Gihinga, le sous-chef Mustari celui de la nouvelle sous-chefferie Kinyoma.

Sous réserve de votre décision de destitution de Kabibi, le sous-chef Rukikatara reprendra le commandement de la sous-chefferie Rubona.

Les sous-chefs intérimaires Kabisa et Museminari ont été priés de poser tous deux leur candidature auprès du Mwami, candidatures que j'appuierai favorablement vu les bons services rendus par les intéressés. Le sous-chef Kinyoni faisant l'objet de poursuites judiciaires, il est possible que j'aie à vous proposer sa destitution d'ici peu.

x
x x

Question d'exécution.

Il y aura lieu de procéder à de nouvelles élections pour les conseils de sous-chefferies Rutovu, Gihinga, Kinyoma, Rukoji (Buberuka) et Ruhangari (Rukiga) ainsi qu'à de nouvelles élections pour les conseils des chefferies Mulera, Buberuka et Rukiga.

L'avoir des circonscriptions sera partagé entre les nouvelles chefferies au prorata du nombre d'habitants passant de l'une à l'autre. Ainsi, l'avoir du Mulera sera augmenté de la moitié de celui de l'actuel Bukamba-Ndorwa (2965 HAV passant au Mulera et 3029 au Buberuka). L'avoir du Buberuka sera augmenté de l'autre moitié de celui du Bukamba-Ndorwa, mais sera diminué de 20%, quote part des sous-chefferies du Sud Kibali, au profit du Rukiga.

Quant aux bâtiments appartenant aux actuelles chefferies: le centre administratif de Kagogo appartiendra par moitié au Mulera, par moitié au Buberuka. Le centre administratif de Murambi appartiendra 4/5 au Buberuka et 1/5 au Rukiga. Les autres constructions appartiendront aux chefferies dans les limites desquelles elles sont situées.

De nouveaux budgets devront être élaborés, sauf pour le Buhoma, dès que votre décision sera prise.

Les centres administratifs actuels de Kagogo et Murambi n'auront plus guère d'utilité, étant tous deux excentriques dans les nouvelles chefferies. Je propose de vendre ces bâtiments à des particuliers qui pourraient obtenir un crédit au Fonds d'Avance. Sinon, les bâtiments pourraient être utilisés à des fins scolaires.

Il s'avère nécessaire de construire un nouveau centre administratif pour le Buberuka dans la région de Ndago-Ruhanga, plutôt qu'à Mucaca, comme proposé précédemment, où il n'existe en somme qu'un hangar à semences doté d'une annexe servant de tribunal, et qui se trouve trop au Sud par rapport au Ndorwa. L'emplacement exact sera déterminé plus tard. En attendant la réalisation de ce complexe, Mucaca sera le centre administratif et judiciaire du Buberuka.

Le personnel administratif sera mis en place comme suit: l'actuel secrétaire comptable du Mulera, Ruhigira Régard sera nommé au Buhoma (chefferie dans laquelle aura lieu l'expérience de caisse autonome). Le secrétaire du Bukamba-Ndorwa, Mwanafunzi Photidas exercera ses fonctions au Buberuka. Gakumba Deogratias, secrétaire du Kibali-Buberuka sera placé au Mulera.

.../...

Zirarushya Tite restera secretaire du Rukiga.
Quant a Niyibizi Léopold, actuel secretaire du Bukoma-Kwankeri, il se verrait remercier pour cause de suppression d'emploi.

X

X X

Au point de vu judiciaire, il existe dans chacune des actuelles chefferies du Bukonya-Bugarara et Kibali-Buberuka deux chambres ayant des sièges distincts (Muramba et Gatonde d'une part, Mucaca et Murambi d'autre part). Cela constitue au fond une anomalie, il ne peut en effet y avoir qu'un seul siège de tribunal et je ne crois qu'il soit legal qu'il existe plusieurs chambres de tribunaux de chefferie, en tous cas pas avec des sièges distincts.

Mais je ne vois guère d'inconvénient pour ma part à ce que l'organisation existante depuis plusieurs années continue à fonctionner telle quelle.

Néanmoins la présente reorganisation permet de supprimer l'une de ces "chambres" celle de Murambi. Par ailleurs, le tribunal de Kagogo disparaîtra lui-aussi. Il n'y aurait donc plus que:

- ← le tribunal du Mulera, siège à Cyuve,
- le tribunal du Buberuka siège à Ndagó (?)
- le tribunal du Rukiga \emptyset siège à Muramba
 \emptyset chambre à Gatonde
- le tribunal du Buhoma, siège Gatovu.

Il ne faudrait dès lors plus conserver que 5 juges (au lieu de 7) et 10 assesseurs (au lieu de 14) 5 greffiers (au lieu de 7). Par contre chacun de ces tribunaux devrait être doté d'un greffier adjoint, soit 5, alors qu'il n'y en a que 2 actuellement. Il faudra donc effectuer un tri que je puis encore faire à l'heure actuelle.

Des serieuses economies seront ainsi réalisées.

Il va de soi que les tribunaux devront beaucoup plus siéger en itinerance qu'ils ne l'ont jusqu'à present, les justiciables de certaines sous-chefferies se trouvant assez éloignés des chefs-lieux.

X

X X

Peut être estimerez-vous que la reorganisation proposée pourrait entrer en vigueur au 1.1.1959. Je me permets néanmoins d'insister pour qu'une décision soit prise assez rapidement, les autorités et les populations se trouvant actuellement dans l'expectative.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRES.-
DE MAN.J.



DESCRIPTION DES LIMITES DE LA CHEFFERIE DU RUKIGA

- Au Nord : A partir du confluent du ruisseau Mpenge avec la rivière Mukungwa cette rivière jusqu'à sa sortie du lac Luhondo; de cet endroit, la rive Sud du lac Luhondo jusqu'à l'embouchure dans le lac Luhondo du ruisseau Munyega (laissant toutes les îles de ce lac à la chefferie Bukonya-Bugarura).
- A l'Est: De l'embouchure dans le lac Luhondo du ruisseau Munyega, ce ruisseau jusqu'à sa source; de cette source une ligne jusqu'à la crête séparant le ruisseau Munyega d'une part du ruisseau Akara d'autre part; de cette crête, une ligne jusqu'au ruisseau Akara, en suivant la vallée Akabara; le ruisseau Akara jusqu'à son confluent avec la rivière Mukungwa; cette rivière jusqu'à sa source, une droite jusqu'au sommet du mont Kabyaza; Du mont Kabyaza, les limites de la chefferie du Buberuka jusqu'au confluent de la Kinoni et de la Base.
- Au Sud: Cette rivière jusqu'au confluent de la Nyawarongo; cette rivière vers l'amont jusqu'au confluent de la Mukungwa.
- Al'Ouest: La rivière Mukungwa jusqu'à son confluent avec le ruisseau ^Mpenge.

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA CHEFFERIE DU BUBERUKA

Au Nord: L'embouchure de la Kabaya dans le lac Bulera; cette rivière jusqu'à sa source; une droite joignant celle-ci à la borne IX; la frontière Ruanda-Uganda jusqu'à la borne XVI

A l'Est: A partir de la Borne XVI la rivière Kiruma en amont jusqu'à son confluent avec le ruisseau Mpekinya; ce ruisseau jusqu'à sa source de cette source une ligne jusqu'au col Mpekinya, de ce col la ligne de crête jusqu'à un col (sans nom) entre les collines Bukarakata (Ruhengeri) et Buhita (Byumba) d'autre part; de ce col sans nom une ligne jusqu'à la source du ruisseau Ruyumba; ce ruisseau jusqu'à son confluent avec la rivière-marais Rugezi. La rivière Rugezi en amont jusqu'à son confluent avec le ruisseau Karere; cette rivière en amont jusqu'à sa source; de cette source une ligne passant par le col Ruconsho jusqu'à la source de la rivière Kara; Cette rivière jusqu'à son confluent avec le ruisseau Nyamyijima; ce ruisseau en amont jusqu'à sa source; de cette source une ligne passant par la vallée Nyamyijima et la ligne de crête jusqu'au sommet de la colline Rubona; de ce sommet la ligne de crête jusqu'au sommet Akagano; de ce sommet une ligne passant par la vallée Nyarugando jusqu'à la source du ruisseau Gisuro; ce ruisseau jusqu'à son confluent avec la rivière Giterere; cette rivière en amont jusqu'à son confluent avec la rivière Muhondo; cette rivière en amont jusqu'à son confluent avec le ruisseau Bukanuka; ce ruisseau jusqu'à sa source; de cette source une ligne passant par le col Kivumu et la vallée Gisuro jusqu'à la source du ruisseau; ce ruisseau jusqu'à son confluent avec la rivière Mugobore.- Son confluent avec la rivière Base. La rivière Base jusqu'à son confluent avec la Kinoni.

Au Sud: Cette rivière jusqu'au confluent de la Karuruma; cette rivière jusqu'à sa source; de ce point une droite en prolongement de l'axe de la rivière jusqu'au massif rocheux situé au sommet du Ruhenga.

A l'Ouest: Une ligne passant par les cols Rasaniro et Kabyaza en suivant la crête du Kabyaza; la rivière Mukinga jusqu'à son confluent avec le ruisseau Mukaka; de ce point la vallée Munzezi jusqu'au lac Luhondo; les rives Est de ce lac jusqu'aux chutes de Taruka; la rive Est du lac Bulera (y inclus les îles Munanira et Bushosho) jusqu'à l'embouchure de la Kabaya.

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA CHEFFERIE DU MULERA.

- Au Nord: A partir du sommet du volcan Visoke, la frontière entre le Ruanda et le Congo Belge jusqu'au sommet du volcan Sabinyo; de ce point la frontière Ruanda-Uganda jusqu'à la borne IX; de ce point une droite jusqu'à la source de la Kabaya.
- A l'Est: La Kabaya jusqu'à son embouchure dans le lac Bulera; de ce point la rive Nord et la rive Ouest du lac Bulera (les îles Mudimba, Bushongo et Batutsi font partie de la chefferie) jusqu'aux chutes Taruka; des chutes Taruka, à la rive Ouest du lac Ruhondo jusqu'à la source dans ce lac de la rivière Mukungwa; de la source dans le lac Ruhondo de la rivière Mukungwa, cette rivière jusqu'à l'endroit dénommé " Mukariba".
- Au Sud: et à partir de l'endroit dénommé " Mukariba", une ligne passant entre les collines Muko (au Mulera) et Rukoro (au Buhoma), jusqu'à son point d'intersection avec la route automobile Ruhengeri-Kabgayi; de ce point une ligne passant entre la colline Muko d'une part (au Mulera) et Nyakinama d'autre part (au Bukoma) jusqu'au pied de la colline Muguri; de ce point une ligne passant entre les collines Kabere (Buhoma) et Kabere (Mulera) jusqu'au pied de la colline Kabere du Buhoma; de ce point une ligne passant au pied du massif du Buhoma jusqu'au moment où la colline Kabere du Mulera rencontre la colline Kimonyi du Rwankeri.
- A l'Ouest et à partir du point de rencontre des collines Kabere du Mulera et du Rwankeri; de ce point une ligne passant entre les collines Kabere et Kabaya (au Mulera) et Kimonyi (au Rwankeri), jusqu'à l'intersection avec le torrent Susa; de ce point le torrent Susa jusqu'à sa source; de ce point une droite jusqu'au sommet du volcan Visoke.

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA SOUS-CHEFFERIE DE RUGARAMA

(GAHULIRO).

Du point de rencontre des collines Gafumba et Ntarama le long du lit du torrent Minoga, ce torrent jusqu'à son embouchure dans le lac Bulera; la rive Ouest de ce lac jusqu'à l'embouchure de la Kabaya; cette rivière jusqu'à sa source; une droite joignant celle-ci à la borne IX; la frontière Ruanda-Uganda jusqu'à la borne VII. De ce point la piste Nyagisozi Rusagara jusqu'à cette colline; la limite de la sous-chefferie Gitaraga (de Kayihura) jusqu'au point de rencontre des collines Gafumba et Ntarama.

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA SOUS CHEFFERIE RUKOJI (BUBERUKA)

Du sommet du mont Kabyaza, la ligne de crête jusqu'au col Hena; les limites de la sous-chefferie Kinyoma jusqu'au confluent de la Nduru mo avec la Kinoni; la Kinoni vers l'amont jusqu'au confluent de la Karuruma; cette rivière jusqu'à sa source; de ce point une droite en prolongement de la vallée de la Karuruma jusqu'au massif rocheux situé sur la crête du Ruhinga, une ligne passant par les cols Rasaniro et Kabyaza jusqu'au sommet du mont Kabyaza.

TERRITOIRES RUMINGIRI

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA SOUS-CHEFFERIE DE
GIHINGA (BUBERUKA)

--:--:--:--:--:--:--

La crête du Kabuye depuis le point où il surplombe la source de la Rwangwe jusqu'au point où il surplombe la source de la Mugandu; une droite jusqu'à cette rivière; celle-ci jusqu'à son confluent avec le ruisseau Kamurambo; ce ruisseau jusqu'à sa source; une ligne jusqu'à la source de la Mugobore passant par le col Kamurambo; la Mugobore jusqu'à son confluent avec la Bast; cette rivière jusqu'à son confluent avec le ruisseau Nyacina; ce ruisseau jusqu'à la vallée Kangomba; cette vallée jusqu'à la rivière Nyabyamo; cette rivière vers l'aval jusqu'à l'embouchure de la Nyarutovu; cette rivière jusqu'à la rencontre des collines Bugaburi et Nyarutovu; de ce point la rivière Rwangwe jusqu'à sa source; une ligne joignant la crête Kabuye.-

TERRITOIRE DE RUHENGIRI.

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA SOUS-CHEFFERIE DE RUTOVU (BUBERUKA)

La rivière Kabaya depuis son embouchure dans le lac Bulera jusqu'à sa source; une droite joignant ce point à la borne IX; la frontière Ruanda Uganda jusqu'à la borne XIII; de cette borne une ligne jusqu'à la source de la Kabga; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Matyazo; ce ruisseau jusqu'à sa source; une droite jusqu'à la source de la Ndabizi; ce ruisseau jusqu'à son confluent avec le ruisseau Jagi; ce ruisseau jusqu'à sa source; de celle-ci une ligne passant par le col Jagi jusqu'à la source du ruisseau Cyasenge; ce ruisseau jusqu'à la limite des collines Kinyababa et Buyanga; une ligne jusqu'au sommet de la colline Buyanga; de ce sommet la ligne de crête jusqu'à la vallée à sec Gahondo; cette vallée jusqu'à la rivière Kabga; cette rivière jusqu'à son embouchure dans le lac Bulera; les rives de ce lac jusqu'à l'embouchure de la Kabaya.-

DESCRIPTION DES LIMITES DE LA SOUS-CHEFFERIE RUHANGARI(RUKIGA)

La rivière Base depuis le confluent de la Kinoni vers l'aval jusqu'au confluent de la Kabarashi; cette rivière jusqu'au confluent du ruisseau Gasunura; ce ruisseau jusqu'à sa source; une ligne jusqu'à la source de la Nyabutaka; cette rivière jusqu'à la vallée à sec Nyakagezi; cette vallée jusqu'au col séparant les vallées Kaziba et Nyakagezi; la vallée Kaziba jusqu'à la rivière Kinoni; cette rivière jusqu'à son embouchure dans la Base.